



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour le canal Welland " seront reçues à ce bureau, de la part d'ouvriers entrepreneurs, habiles et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest **MARDI le NEUVIEME** jour de **MARS** prochain, pour l'exhaussement des murs des écluses, etc., et des berges de cette partie du Canal Welland comprise entre Port Dalhousie et Thorold.

Les travaux seront partagés par sections.

Une carte indiquant les différentes places, les plan et devis, peuvent être consultés à ce bureau le et après mardi le 23 février courant, et des formules de soumission pourront y être obtenues. Des informations du même genre seront fournies au bureau de l'ingénieur résident à Thorold.

Ceux qui se porteront soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et bien se rappeler que par suite de la saison et des circonstances où ces travaux devront être faits, quelques-uns d'entre eux sont d'un caractère exceptionnel.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées, et dans le cas des sociétés, devront porter les véritables signatures et indiquer la nature de l'occupation, ainsi que le lieu de la résidence de chacun des membres de la société. De plus les soumissions devront être accompagnées d'un *reçu de dépôt de banque* pour la somme de *deux milles piastres* ou plus suivant l'étendue des travaux sur chaque section—laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de passer le contrat pour l'entreprise aux taux stipulé dans sa soumission. Le montant requis dans chaque cas sera déclaré sur la formule de soumission.

Les dépôts ainsi faits seront remis aux soumissionnaires respectifs dont les soumissions n'auroient pas été acceptées.

Ce département ne s'oblige pas cependant d'accepter la plus basse soumission ou aucune d'elles.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 17 Février 1883. }